



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 205 - DECEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0047 - Arrêté portant délégation de signature à : LONG Jean

Marc, THAN Van- Thang, ALEXANDRE Olga, BRUGERE Isabelle,

ARMENGAUD Alain,

DELAPORTE Ariane, CHOLIN Jean- François, CHOLLET Claire,

CHANTEMARGUE Agnès,

DELAREUX Rosemonde, CHANE- LAP Isabelle, TRAVAILLEUR Peggy,

LEBLANC Aubry,

LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully, LE GUENNIC Solène, LEMARIE Ghyslaine,

GUNOT

Astrid, CERNIGLIA Guillaume, LEVADOUX Véronique, MIRVAL Yoan, .....

1

HERNAULT Cédric,

SURCOUF Agathe

Arrêté N °2013245-0036 - Arrêté portant délégation de signature à : Christian

LEGRAND, Valéry CYRILLE, Adrian RICHTER, Martial AUBRY, Florence

FABISIAK,

Richard KLEIN, Elisabeth MURAT, Edith RENAUT, Jérôme TAMBY, Sabaanti

ABDOU,

Vanessa AGLAS, Ahcène BOUAKAZ, Grégory BOUCHE, Stéphane CHARLIER,

Clotilde

COUTURIER, Catheline HEROLD, Auriane HOCQ, Christèle JEAN, Daniel

LAMBERT,

Yann- Erwan LE DIGARCHER, Sylvie MAUREAU, Olivier MORTELECQUE, .....

6

Johnny NANY, Fanny

REGNAULT, Olivier TACONET, Camille THIELLEMENT, Allison TOUBOL, O





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013244-0047**

**signé par  
Autres signataires**

**le 01 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
LONG Jean Marc, THAN Van- Thang,  
ALEXANDRE Olga, BRUGERE Isabelle,  
ARMENGAUD Alain, DELAPORTE Ariane,  
CHOLIN Jean- François, CHOLLET Claire,  
CHANTEMARGUE Agnès, DELAREUX  
Rosemonde, CHANE- LAP Isabelle,  
TRAVAILLEUR Peggy, LEBLANC Aubry,  
LETSCHER Cyril, PHILIPPE Sully, LE  
GUENNIC Solène, LEMARIE Ghyslaine,  
GUNOT Astrid, CERNIGLIA Guillaume,  
LEVADOUX Véronique, MIRVAL Yoan,  
HERNAULT Cédric, SURCOUF Agathe



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
Pôle fiscal Paris Sud Ouest  
SIP Paris XVI La Muette  
12, rue George SAND  
75796 Paris CEDEX 16

#### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

- Délégation de signature est donnée à M.LONG Jean-Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVIème LA MUETTE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

- Délégation de signature est donnée à M.THAN Van-Thang et à Mme ALEXANDRE Olga, Inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer en cas d'absence du comptable public et de son adjoint inspecteur divisionnaire:

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après:

THAN Van-Thang	ALEXANDRE Olga	
----------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRUGERE Isabelle	ARMENGAUD Alain	DELAPORTE Ariane
CHOLIN Jean-François	CHOLLET Claire	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHANTEMARGUE Agnès	DELAREUX Rosemonde	
CHANE-LAP Isabelle	TRAVAILLEUR Peggy	
LEBLANC Aubry	LETSCHER Cyril	PHILIPPE Sully

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable public soussigné:

1°) les décisions gracieuses en matière de recouvrement relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans les limites précisées ci-dessous

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer

3°) les actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
THAN Van-Thang	inspecteur	15 000 €
ALEXANDRE Olga	inspecteur	15 000 €
LE GUENNIC Solène	Contrôleur	10 000€
LEMARIE Ghyslaine	Contrôleur	10 000€
GUNOT Astrid	Contrôleur	1 000€
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur	500€
LEVADOUX Véronique	Contrôleur	500€
MIRVAL Yoan	Contrôleur	500€
HERNAULT Cédric	Agent Administratif	500€
SURCOUF Agathe	Agent Administratif	500€

#### Article 4

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leur mission d'accueil du public:

- les décisions gracieuses en matière de recouvrement, relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remises, modération ou rejet, dans la limite de 200 euros aux agents désignés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade
CERNIGLIA Guillaume	Contrôleur
GUNOT Astrid	Contrôleur
LEVADOUX Véronique	Contrôleur
MIRVAL Yoan	Contrôleur
HERNAULT Cédric	Agent administratif
SURCOUF Agathe	Agent administratif

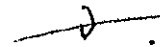
Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre, dans le cadre de l'accueil conjoint, des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 16<sup>ème</sup> Auteuil et SIP de PARIS 16<sup>ème</sup> La Muette.

**Article 5:**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de Paris XVI La Muette,



Danièle COGUIC  
Administrateur des Finances publiques adjoint





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013245-0036**

**signé par  
Autres signataires**

**le 02 Septembre 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
Christian LEGRAND, Valéry CYRILLE,  
Adrian RICHTER, Martial AUBRY, Florence  
FABISIAK, Richard KLEIN, Elisabeth  
MURAT, Edith RENAUT, Jérôme TAMBY,  
Sabaanti ABDOU, Vanessa AGLAS, Ahcène  
BOUAKAZ, Grégory BOUCHE, Stéphane  
CHARLIER, Clotilde COUTURIER,  
Catheline HEROLD, Auriane HOCQ,  
Christèle JEAN, Daniel LAMBERT, Yann-  
Erwan LE DIGARCHER, Sylvie MAUREAU,  
Olivier MORTELECQUE, Johnny NANY,  
Fanny REGNAULT, Olivier TACONET,  
Camille THIELLEMENT, Allison TOUBOL,  
O

*Arrêté N°2013245-0036 - 13/12/2013*





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLE FISCAL PARIS SUD-OUEST

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 7<sup>e</sup>  
9 place Saint-Sulpice - 75292 PARIS CEDEX 06

## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 7<sup>ème</sup> arrondissement

- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian LEGRAND, Inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable, responsable du SIP et de Monsieur Christian LEGRAND, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les documents ou décisions mentionnés ci-dessus aux § 1° à 4°, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CYRILLE Valéry  
RICHTER Adrian.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUBRY Martial  
FABISIAK Florence  
KLEIN Richard

MURAT Elisabeth  
RENAUT Edith  
TAMBY Jérôme

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ABDOU Sabaanti  
AGLAS Vanessa  
BOUAKAZ Ahcène  
BOUCHE Grégory  
CHARLIER Stéphane  
COUTURIER Clotilde  
HEROLD Catheline  
HOCQ Auriane  
JEAN Christèle

LAMBERT Daniel  
LE DIGARCHER Yann-Erwan  
MAUREAU Sylvie  
MORTELECQUE Olivier  
NANY Johnny  
REGNAULT Fanny  
TACONET Olivier  
THIELLEMENT Camille  
TOUBOL Allison

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valéry	Inspecteur	15 000 €
RICHTER Adrian	Inspecteur	15 000 €
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal	10 000 €
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal	10 000 €
MENARD Marie-Claude	Contrôleur principal	10 000 €
BOUTES Corinne	Contrôleur principal	10 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
CYRILLE Valéry	Inspecteur
RICHTER Adrian	Inspecteur

et aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable, de Monsieur Christian LEGRAND et des inspecteurs cités ci-dessus :

Nom et prénom des agents	grade
ROUGEBIEF Odile	Contrôleur principal
DE SWARTE Franck	Contrôleur principal

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
DECOMBE Frédérique	Contrôleur	10 000 €
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 € (1)

(1) en matière de contentieux de la Redevance audiovisuelle exclusivement.

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DECOMBE Frédérique	Contrôleur	10 000 €
COURDEAU Laurent	Contrôleur	10 000 €
MAGNARD Joseph	Contrôleur	200 €

3°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après qui participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'art. 4 § 2°)		200 €

et aux agents désignés ci-après dès lors qu'ils participent à l'accueil :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (1)
Agents cités à l'article 3 § 1°		200 €
LOUBERE Nathalie	Agent adm.	200 €
PEYTOUR Philippe	Agent adm.	200 €

(1) décisions de remise portant sur la majoration 10% prévue par l'article 1730 CGI, dans les conditions de l'instruction 07-005 A1 du 22 novembre 2007 relative à la procédure simplifiée de remise de majoration.

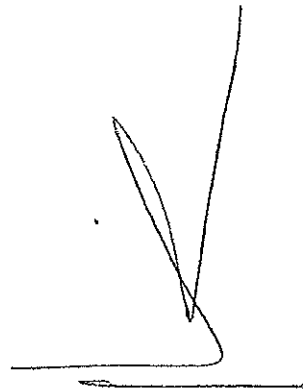
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6<sup>ème</sup> arrondissement, SIP de Paris 7<sup>ème</sup> arrondissement.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,



Pierre ANDLAUER  
Administrateur des Finances publiques Adjoint